



Investing in People

Etude nationale

La formation professionnelle et le secteur informel

Maroc



This project is funded by
The European Union



A project implemented by
sequa gGmbH

Table de Matière

<u>INTRODUCTION</u>	4
<u>1. INFORMATION GENERALE SUR LA SITUATION DANS LE SECTEUR INFORMEL AU MAROC</u>	6
PART DU SECTEUR INFORMEL	6
CARACTERISTIQUES DU SECTEUR INFORMEL	6
RAISONS EXPLIQUANT L'INFORMALITE	6
CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LE SECTEUR INFORMEL	7
PROCESSUS DE FORMALISATION	7
RECONNAISSANCE DU SECTEUR INFORMEL	7
<u>2. LE SECTEUR INFORMEL ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE</u>	8
IMPLICATION DE L'ETAT DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE	8
FORMATION DANS LE SECTEUR INFORMEL	8
STRUCTURES DE FORMATION PROFESSIONNELLE	8
ACTEURS NON-GOUVERNEMENTAUX ENGAGES DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE	9
<u>3. ANALYSE DES PROBLEMES/SOLUTIONS/TRANSFERT DE CONNAISSANCES</u>	9
<u>4. CONCLUSION</u>	10

« Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de la Commission européenne »

Liste des Acronymes

AMC	Association de Microcrédit
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CAF	Chambre d'Artisanat de la Région Fès-Boulemane
CFA	Centres de Formation par apprentissage
DH	Dirham marocain (monnaie nationale)
FP	Formation Professionnelle
HCP	Haut-Commissariat au Plan
HwK	Handwerkskammer (Chambre des Métiers)
OFPPT	Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail
ONG	Organisation non-gouvernementale
PIB	Produit Intérieur Brut
RIFA	Réseau interrégionale pour l'adaptation de la formation professionnelle aux besoins de l'artisanat
UPI	Unité de Production Informelle

Introduction

Dans le cadre du projet RIFA, la Chambre d'Artisanat de la Région Fès-Boulemane et la Chambre des Métiers de Rhein-Main (HWK) ont réalisé en juillet 2011 une étude sur la formation professionnelle et le secteur informel au Maroc.

Cette étude fait partie d'une série d'études conduites dans les pays partenaires du projet RIFA, notamment au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Brésil, au Guatemala, au Salvador et au Honduras. Les résultats des études seront présentés aux autres délégations lors la conférence interrégionale pour permettre un échange de connaissances et de bonnes pratiques puis, une fois enrichis par les informations de la conférence interrégionale, lors de la conférence nationale.

Des artisans (gestionnaires propriétaires d'unités de production industrielles) réunis en focus group ont été interviewés :

NOM ET PRENOM	AGE	BRANCHE ACTIVITE	FONCTION, Propriétaire, Gestionnaire, Associé
Hakim Guerzit	25 ans	Menuiserie	Président, Association, WIFAK MENUISERIE
Abdelilah Kounti	38 ans	Poterie Zellige	Président, Association, S.A.R.L
Driss Fazazi	30 ans	Maroquinerie	Membre, Coopérative, NOUR
Abdellatif Naim	35 ans	Maroquinerie	Président, Coopérative, NOUR
Ahmed Kennounou	58 ans	Tissage	Trésorier, Coopérative, EL FATHI TISS
Saad Sabour	43 ans	Cuir	Président, Association, ES SALAM
Abdellatif Idrissi	46 ans	Babouches	Président, Association, AHL FES, BABOUCHES
El hassan Bouklata	53 ans	Tissage traditionnel	Président, Association, Tissage
Abdelali El Moufakkir	28 ans	Cuir	
Mohamed Kabil	57 ans	Couture traditionnelle	Propriétaire
Mohamed Sendi	56 ans	Bijoutier	Propriétaire, Associé
Fatima Zahra Zouhair	44 ans	Couture	Trésorière de la coopérative
Azzouz El Hayani	29 ans	Carreaux	Propriétaire, Association Saâda
Abdalkrim Alami	58 ans	Babouches	Gestionnaire, Association AL MAHARA
Salim Jilali	74 ans	Darraz	Propriétaire
Lamfadal	47 ans	Al khiraza	Président, Association AL ASSALA
Abdelkrim Idrissi	52 ans	Darraz	Propriétaire
Saïd Hajour	43 ans	Tannage	Associé
Halima Diani	47 ans	Couture	Propriétaire
Abdelhalim Fizazi	62 ans	Dibagha	Propriétaire
Mohamed Badaoui	51 ans	Darraz	Propriétaire

Les résultats des interviews avec les artisans et leurs partenaires sont classés par catégories et leurs réponses sont synthétisées.

Enseignements tirés des échanges avec les gestionnaires d'Unités de Production artisanales.

Il ressort des diverses interventions des artisans rencontrés, exerçant des métiers très diversifiés, représentant des unités de production informelles (UPI) de taille différentes:

- i. Importance de la concertation, de l'information et de l'implication: les artisans souhaitent être informés des projets d'appui en cours, des réformes envisagées etc.
- ii. L'accès au financement demeure une contrainte majeure au développement des Unités opérant dans l'informel (exemple, cas d'un plâtrier : la banque appuie l'artisan mais pas l'unité de production qu'il a choisi de formaliser).
- iii. Pour les charges sociales, tenir compte pour le paiement, du caractère saisonnier des activités (dans l'optique d'un encouragement à la formalisation)
- iv. Etudier le circuit de distribution: pour connaître la formation des prix (sur la chaîne, producteur, commerçant / bazar) et « régler » les marges ou bien trouver les moyens de casser certains « monopsones » (exemple, cas des artisans du cuir, babouches).



1. Information générale sur la situation dans le secteur informel au Maroc

Part du secteur informel

Les artisans ne connaissent pas la part du secteur informel dans le produit intérieur brut (PIB). Ils n'ont même pas idée de la part du secteur informel dans leur secteur d'activité.

Nous avons cherché l'information auprès du Haut-Commissariat au Plan (HCP) et trouvé les données suivantes:

- La part du secteur informel dans l'emploi global (non agricole) est 37,3%
- Globalement, la contribution du secteur informel au PIB était de 14,3% en 2007.

70 % des UPI non agricoles exercent en milieu urbain (30 % en milieu rural) et les unités de production agricoles (dans le rural) sont pour la plupart informelles. D'ailleurs l'agriculture est exonérée d'impôts sur les sociétés et sur le revenu ; donc n'est pas soumise à une comptabilité.

Caractéristiques du secteur informel

Les artisans qui ont participé aux Focus group possèdent tous un local; mais n'avaient pas idée de la répartition des Unités de Production Informelles dans le pays ou dans la région.

Cependant les données du HCP, indiquent que:

- 57,4 % des UPI exercent dans le commerce,
- 20 % dans les services,
- 17,2 % dans l'industrie et
- 5,4 dans le BTP (Bâtiment et Travaux Publics).
- 44,1 % disposent d'un local professionnel; 6,7 % travaillent à domicile et 49 % n'ont pas de local (ce sont des ambulants).

Raisons expliquant l'informalité

Bien que les artisans réagissent différemment selon leurs expériences (métier, années d'ancienneté dans l'activité, taille de leur unité de production, éducation...), les réponses qu'ils ont données sont globalement convergentes :

- L'obstacle essentiel à la formalisation tient selon beaucoup d'artisans à la crainte de la lourdeur des procédures administratives
- Certains artisans regrettent l'absence de cadre juridique précis qui permettrait de tenir compte des spécificités des activités artisanales (saisonnalité/ ex : coûts des charges sociales)
- Beaucoup laissent entendre leur méconnaissance du comportement potentiel de l'administration fiscale et la crainte d'être trop taxés. Tous les artisans ont une appréhension à cet égard, sauf un qui a un niveau d'instruction élevé et qui a une unité de production formelle. Il affirme qu'il gagne mieux et gère mieux grâce à la formalisation
- L'accès au financement demeure également une des contraintes majeures, citées par les artisans. Elle freine le développement de leurs activités et bloque ainsi les possibilités de formalisation de leurs unités de production.

Les données nationales (que nous avons obtenues au HCP) confirment ces commentaires formulés par les artisans. Ces données indiquent que 56,4% des UPI ont été créées grâce à une épargne personnelle de leurs propriétaires; le recours aux crédits auprès des banques restant très faible (1,1 %). Le crédit de la famille et des amis (19 %) et le micro crédit (2,3 %) arrivent en deuxième position.

Un artisan a souligné que la fixation des taux des charges sociales et le mécanisme de calcul ne tiennent pas compte du caractère saisonnier des activités artisanales. Il a été relayé par d'autres artisans qui partagent cette préoccupation. Beaucoup d'artisans considèrent que les marges bénéficiaires sont faibles et ne permettent pas de se développer (elles sont accaparées par les intermédiaires / les commerçants propriétaires de Bazar).

Conditions de travail dans le secteur informel

Selon les activités, les conditions de travail sont plus ou moins pénibles. Par exemple, les bijoutiers et travailleurs des métaux (cuivre) travaillent dans des conditions sanitaires très peu satisfaisantes. Les autres activités font face au problème des faibles rémunérations (marges de profits faibles, comme indiqué précédemment).

Pour améliorer les conditions de travail, les artisans citent la formation continue et en alternance qui permet d'améliorer la productivité. Ils citent également la création de centres pour activités artisanales, zones aménagées par les autorités, à l'image de celles des bijoutiers par exemple, pour un meilleur cadre de travail.

Les autres stratégies qu'évoquent les artisans, pour développer leurs activités, concernent les innovations financières (développement de la micro finance, pour permettre d'améliorer les équipements, renforcer le fonds de roulement...). Ils veulent que ces institutions leur réservent des produits adaptés.

Processus de formalisation

Les artisans considèrent que le gouvernement ne propose pas de facilités pour faciliter le passage au secteur formel. Ils trouvent qu'ils sont « oubliés ». En fait, il nous semble que ces réactions sont en partie dues à une communication défailante: les artisans ne sont pas au courant ou ne comprennent pas les mesures proposées par le Gouvernement. Par exemple, la loi de finances de 2011 accorde une amnistie fiscale aux UPI qui formalisent leur activité. Les centres de comptabilité agréés sont méconnus.

Il se peut aussi que les réformes mises en place ne soient pas suffisamment bien conçues pour répondre aux attentes des artisans. En tous cas, des unités d'accompagnement des artisans sont nécessaires.

Reconnaissance du secteur informel

Les artisans ont l'impression que le secteur informel (pour ce qui concerne l'artisanat) n'est pas assez bien reconnu. Ils disent que malgré leur contribution à l'attrait du tourisme et à l'emploi, les artisans informels ne sont pas suffisamment bien considérés. Ils trouvent que les agriculteurs ont des avantages de même que les pêcheurs, mais ce n'est pas le cas des artisans. Ils constatent que l'artisanat informel (les petites unités) n'est pas encouragé. A la question, est-ce qu'ils sont « combattus », la réponse est qu'ils sont plutôt « ignorés ». Ils ne se considèrent pas comme intégrés dans le système.

2. Le secteur informel et la formation professionnelle

Implication de l'Etat dans la formation professionnelle

Plusieurs programmes de formation sont conçus pour répondre aux besoins des artisans en main d'œuvre qualifiée. Ces programmes recrutent des jeunes de différents niveaux de scolarité et pour divers métiers (filières de l'artisanat, comme le textile, le bois, le plâtre...). Des formations sont organisées en coopération avec la chambre d'artisanat : mécanique auto, électricité auto, menuiserie et soudure.

La formation en alternance : l'apprenti partage son temps entre une formation théorique à l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT) et l'atelier d'un artisan. Les résultats sont probants (bonne insertion professionnelle des diplômés). La formation en alternance permet d'obtenir des diplômes dont la compétence est reconnue.

La Chambre d'artisanat organise des formations complémentaires de celles de l'OFPPT, dans le cadre de Centres de Formation par Apprentissage (CFA) : chaussures, tanneurs, sellerie, ferronnerie d'art et couture.

Les artisans affirment que ces formations sont utiles, mais qu'il reste encore des métiers pour lesquels il n'y a pas de formation organisée.

Formation dans le secteur informel

La formation des employés est basée en grande partie sur la formation au sein des unités de production.

En ce qui concerne la formation continue, à côté de la formation dans les CFA, les jeunes partent en stage alternés chez des artisans qui perçoivent 250 DH par stagiaire. Ce système assure une formation de qualité qui favorise une insertion professionnelle rapide pour ceux qui la suivent correctement. Et il profite aussi aux apprentis déjà employés.

Structures de formation professionnelle

Les Unités de Production Informelles de l'artisanat sont les principales structures traditionnelles de formation professionnelle. Les artisans expliquent que cette formation est assurée en plusieurs phases:

- phase 1, « l'apprenti » est sans salaire mais il perçoit une indemnité hebdomadaire (comme argent de poche),
- phase 2, il est un « petit ouvrier » avec un salaire modeste, lié à son rendement
- phase 3, une fois qualifié, il devient ouvrier avec un salaire conséquent (pour éviter qu'il quitte l'entreprise et aille dans une autre UPI artisanale)
- Il peut ensuite devenir associé ou aller créer sa propre UPI.

Les principales caractéristiques de ce système sont qu'il répond aux besoins des artisans en main d'œuvre adaptée à leur métier. Les apprenants y trouvent le moyen d'apprendre tout en touchant une rémunération progressive, selon leur niveau ; et au bout de l'itinéraire professionnel, ils peuvent même créer leur propre unité de production, pourvu qu'ils arrivent à mobiliser des fonds (épargne personnelles notamment, dans la situation actuelle où le financement pose des problèmes d'accessibilité).

Acteurs non-gouvernementaux engagés dans la formation professionnelle

Les unités de production elles mêmes (qui assurent la formation d'une part importante des employés de l'artisanat) sont des structures de formation non gouvernementales.

Mais les autres formations (autres que celles organisées par l'OFPPT ou en coopération avec la Chambre d'artisanat) sont, pour la plus part, plus ou moins liées aux structures gouvernementales (entraide nationale par exemple). Par ailleurs, il y a des ONG qui organisent des formations pour les jeunes filles dans la couture et le travail sur des machines de tissage.

Validation des compétences acquises dans le secteur informel

Les formations acquises au sein des UPI ne sont pas sanctionnées par des diplômes mais sont reconnues par tous, et en premier lieu par les artisans eux-mêmes, en deuxième lieu par leurs partenaires. Par exemple, les responsables des AMC (Associations de Microcrédit) et les banquiers reconnaissent les compétences techniques des artisans ayant appris sur le tas, même s'ils regrettent leurs lacunes au niveau des capacités de gestion. Cependant les artisans souhaitent une réglementation pour l'autorisation d'exercice de l'activité. Pour les artisans, cette réglementation devrait mettre à contribution les associations d'artisans, les coopératives...

La formation en alternance (présentée plus haut) permet d'obtenir des diplômes et certificats reconnus. Lors des entretiens, on nous a expliqué qu'il arrive cependant que les jeunes formés ne viennent même pas passer les examens à l'OFPPT car ils ont trouvé un emploi dans le cadre des stages lors de la formation en alternance et ne voient pas l'utilité de venir passer un examen puisqu'ils ont déjà un emploi rémunéré.

Participation du secteur informel au dialogue social

Les représentants du secteur informel ne participent pas au dialogue social. Ce sont les syndicats des employés et ouvriers du secteur formel, les représentants des entreprises structurées qui y participent.

Les artisans ont le sentiment que leur secteur est peu pris en compte par les pouvoirs publics.

La formation professionnelle implique souvent les artisans opérant dans le secteur informel (la formation en alternance). De même, dans les formations organisées en collaboration avec la chambre d'artisanat, les « Maâlems » (maîtres artisans) sont impliqués.

Les Chambres et les associations sont engagées surtout au niveau de la contribution à la formation qui alterne formation théorique et pratique.

Au niveau de la conception, il semble y avoir des lacunes. Ainsi, pour certains métiers, il n'y a pas de formation organisée. Pour éviter ces biais, les artisans pensent qu'il faudrait avoir une représentation (en sièges à la chambre d'artisanat) qui soit conforme à la part des divers métiers (actuellement, le découpage est géographique et certaines activités sont peu ou pas représentées).

3. Analyse des problèmes/solutions/transfert de connaissances

Les artisans pensent qu'il faudrait davantage de soutien de la part des pouvoirs publics pour former plus de jeunes. Ils souhaitent consolider les formations en alternance (qui comportent des subventions aux artisans qui prennent des stagiaires) et qui conduisent à des profils de lauréats bien formés / opérationnels.

Pour ajuster les formations aux besoins du secteur informel, il faudrait que tous les métiers soient représentés au sein des chambres d'artisanat. Actuellement, la représentativité est basée sur un découpage géographique, et certains métiers ne sont pas représentés. De ce fait, certaines formations ne sont pas organisées pour répondre aux besoins de tous les métiers.

En ce qui concerne la formation des formateurs, les instructeurs de l'OFPPPT ainsi que ceux des CFA répondent aux attentes des artisans. Dans leur réponse, les artisans précisent qu'il en est de même des équipements des centres de formation qui permettent des mises en condition réelle des apprenants. Les responsables de la formation ont quant à eux expliqué que mise à part la formation en alternance, les artisans sont souvent appelés à intervenir comme instructeurs.

Comme signalé précédemment, les lacunes au niveau des capacités de gestion sont signalées par certains partenaires des artisans (les banquiers et responsables d'AMC). Mais les compétences techniques ne sont pas remises en cause, sauf pour certains artisans qui souhaitent que la profession soit mieux réglementée pour impliquer les associations d'artisans et les coopératives dans les autorisations d'exercice d'activité.

Pour améliorer les compétences en gestion des artisans, ils souhaitent des formations ponctuelles au sein des chambres d'artisanat sur des thèmes de gestion opérationnelle. Les besoins concernent la facturation et l'amélioration du savoir faire en matière de commercialisation.

Les artisans rencontrés dans les Focus Group sont déjà convaincus de l'importance de l'éducation et la formation. Ils pensent que le système des formations en alternance et des stages organisées ponctuellement par la chambre d'artisanat sont efficaces. Ils permettent de bien équilibrer travail et apprentissage. Il convient de poursuivre des mécanismes analogues.

Les artisans rencontrés souhaitent un appui général pour leur secteur. Ils ressentent un besoin d'aide aux entreprises en matière d'accès aux financements et d'aide à l'accès aux marchés publics quand il y en a.

Ils souhaitent également un appui pour la participation à des foires pour faire connaître leurs produits et faciliter la commercialisation. Ils veulent aussi une réglementation de leur activité et qu'un moyen soit trouvé pour que les fruits de leurs efforts ne soient pas accaparés par les intermédiaires (commerçants des bazars). Ils veulent donc que leur marge soit protégée (centrale d'achats des produits artisanaux et revente ensuite) et centrale d'achats groupés également des matières premières pour pouvoir accéder à des factures quand elles ont formalisé leur activité.

4. Conclusion

La Chambre d'artisanat organise des formations complémentaires de celles de l'OFPPPT, dans le cadre de Centres de Formation par Apprentissage (CFA). A côté de la formation au CFA, les jeunes partent en stage alternés chez des artisans; ceux-ci perçoivent 250 DH par stagiaire. Ce système assure une formation de qualité qui favorise une insertion professionnelle rapide pour ceux qui suivent correctement. Cependant le système connaît une déperdition de l'ordre de 40 % inhérente au profil des apprenants. Une meilleure information préalable devrait permettre de mieux cibler les candidats réellement motivés. La formation d'apprentissage / ou d'alternance permet d'obtenir des diplômes reconnus. Les artisans considèrent que les jeunes qui ont effectué leur formation initiale dans les centres de l'OFPPPT sont peu opérationnels au

départ, mais ils ont un potentiel rapide de perfectionnement et disposent de quelques atouts que n'ont pas leurs homologues formés sur le tas (dans les UPI).

La situation des apprentis dans le secteur d'artisanat:

Les UPI de l'artisanat sont les principales structures traditionnelles de formation professionnelle:

- «apprenti» sans salaire mais avec une indemnité hebdomadaire (comme argent de poche),
- puis «petit ouvrier» avec salaire modeste,
- une fois qualifié, ouvrier avec salaire conséquent (pour éviter qu'il quitte et aller dans une autre UPI)
- l'ouvrier bien qualifié peut devenir «associé» dans la UPI ou aller créer sa propre UPI.

Nous présentons ici une synthèse des réponses au questionnaire RIFA dont le détail a été intégré et explicité dans le texte plus haut. **Globalement, les interviewés n'avaient pas une estimation à fournir sur l'importance du secteur informel** dans l'économie marocaine.

Les difficultés qui conduisent à rester dans le secteur informel:

- L'accès au financement,
- La lourdeur des procédures administratives
- L'absence de cadre juridique précis qui permettrait de tenir compte des spécificités des activités artisanales (saisonnalité/ ex : coûts des charges sociales).
- La crainte de l'administration fiscale.

L'ensemble des interviewés s'accordent à souligner l'importance du rôle du secteur informel: rôle social (emploi) et économique (création de richesses / revenus) surtout pour l'artisanat qui contribue indirectement à la promotion du tourisme et à l'accroissement des exportations. L'Etat assure divers supports pour la formation professionnelle.

Les problèmes/ souhaits décrits:

Les partenaires (banques, AMC et même organismes publics de formation professionnelle) reconnaissent le caractère efficace de formation dans des structures informelles. Mais **les artisans souhaitent une réglementation** pour l'autorisation d'exercice de l'activité (y seraient associées les associations, coopératives...). Les artisans estiment qu'ils **ne sont pas assez impliqués dans le débat politique** (dernière constitution), ni dans la conception des réformes et règles qui régissent leurs activités. Par rapport aux soutiens: les artisans **souhaitent une étude des circuits de commercialisation** des produits de l'artisanat.